

Document de synthèse

Plan d'éducation à l'écocitoyenneté pour un territoire durable



Une stratégie pour développer
les démarches pédagogiques et de sensibilisation
au développement durable
dans la mise en œuvre des politiques publiques

1. Contexte d'émergence d'une stratégie d'éducation à l'écocitoyenneté pour le Pôle Azur Provence

« L'éducation à l'écocitoyenneté vise à accompagner toutes les personnes à devenir actrices de leur avenir en adoptant des comportements individuels et collectifs, responsables et citoyens. »

Définition de l'éducation au développement durable pour les partenaires du Pôle Azur Provence, issue d'un travail de concertation en 2013

L'éducation à l'écocitoyenneté :

- s'intéresse autant à l'épanouissement de l'individu et à l'organisation de la société, qu'au respect des équilibres de l'environnement naturel.
- appelle à s'éduquer tout au long de la vie.
- admet que les besoins éducatifs d'une personne peuvent changer avec le temps.
- reconnaît le temps long du processus de l'éducation.
- doit être co-construite dans une démarche collective, avec tous les acteurs de la société, qui doivent être informés, formés et impliqués.



L'éducation à l'écocitoyenneté pour un territoire durable

Il s'agit d'accompagner la nécessaire modification des comportements vers un rapport plus respectueux, confiant et solidaire avec le monde, l'environnement et les Hommes. Cette démarche souligne l'importance de l'ancrage territorial, ici défini par les communes du Pôle Azur Provence, afin de favoriser des dynamiques en réponses aux enjeux locaux, sans toutefois les déconnecter de problématiques plus globales.

2. Contexte d'émergence d'une stratégie d'éducation à l'écocitoyenneté pour le Pôle Azur Provence

- 2003 : Projet de la communauté d'agglomération du Pôle Azur Provence

Les statuts du Pôle Azur Provence lui permettent de mettre en place un projet de territoire en faveur d'un développement durable, s'articulant autour d'une gestion maîtrisée des espaces, de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, de la valorisation du secteur économique et de la cohésion sociale et la solidarité locale.

- Elaboration d'une charte intercommunale pour l'environnement pour la période 2006-2011

7 actions nécessitent un changement de comportement relevant de l'éducation à l'écocitoyenneté.

- 2009 : Création du service « éducation au développement durable » au sein de la direction environnement et cadre de vie

- 06 Juillet 2012 : Délibération du Conseil Communautaire

Reconnaissance d'une stratégie communautaire de l'éducation au développement durable et les dispositifs de mise en œuvre sont reconnus d'intérêt général.

- Juillet à décembre 2013 : élaboration de la stratégie d'éducation à l'écocitoyenneté et des volets d'actions

Co-construction avec les élus et agents intercommunaux et communaux, les acteurs associatifs, économiques et institutionnels locaux à l'aide d'outils participatifs.

3. Cadrage international, national et régional de l'éducation au développement durable

- 2003 : « Stratégie nationale du développement durable »

Promeut de nouvelles approches pédagogiques dans un contexte scolaire, puis renforcées par plusieurs circulaires de l'Education Nationale (2004, 2007, 2011).

- 2005-2014 : « Décennie mondiale pour l'éducation en vue du développement durable » proclamée par l'ONU, que l'UNESCO est chargé de promouvoir et de mettre en œuvre auprès des gouvernements internationaux.

- Mars 2013 : Assises Nationales de l'EEDD à Lyon : 11 chantiers et propositions d'actions prioritaires

- Septembre 2013 : Conférence environnementale

Le Gouvernement a inscrit l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) parmi les cinq chantiers prioritaires de la Conférence environnementale des 20 et 21 septembre 2013. L'objectif est de mettre en place une politique globale de l'EEDD de l'école à la vie professionnelle.

- Décembre 2013 : Assises Régionales de l'EEDD à Marseille

- 2015 : 21^{ème} Conférence internationale sur le climat à Paris (Paris-Climat 2015)

3. Pourquoi un plan d'éducation à l'écocitoyenneté pour le Pôle Azur Provence ?

- Favoriser les changements de comportement des habitants, des institutions, des entreprises, etc. sur le territoire durable

- Réaffirmer les principes l'écocitoyenneté pour le Pôle Azur Provence

Une approche transversale et globale

- Inscrite au cœur de compétences de la communauté d'agglomération et dans le fonctionnement de la collectivité

- Construite avec les services communaux et intercommunaux

- Concernant tous les publics

Une approche partenariale et fédératrice avec les acteurs institutionnels et associatifs locaux

- cohérente avec les dynamiques nationales, régionales et locales

- privilégiant la co-construction des projets à travers le partenariat

- favorisant l'émergence d'un réseau d'acteurs locaux

Une approche par la pédagogie de projet

- ancrée sur le territoire, en fonction des enjeux du territoire

- Alliant action de terrain et connaissances théoriques

- Combinant les approches sensibles, artistiques, ludiques, scientifiques...

- Co-construire un document cadre en vue de la future intercommunalité

Dans la perspective d'une nouvelle intercommunalité à l'horizon 2014, ce PEDD permettra également de s'appuyer sur des orientations cadres pour envisager l'inscription de l'EDD dans le nouveau projet de territoire.



4. Le plan d'éducation à l'écocitoyenneté pour un territoire durable

Une stratégie pour développer les démarches pédagogiques et de sensibilisation au développement durable dans la mise en œuvre des politiques publiques

Les 5 axes stratégiques : enjeux et orientations

> AXE 1 : Donner à tous la capacité d'agir, sur tous les thèmes du développement durable

Il s'agit de donner à chacun les clés pour agir en favorisant l'implication et la participation par un dialogue territorial et des dynamiques locales.

- 1.1 Proposer des actions adaptées à chaque public
- 1.2 Concevoir des actions dans tous les thèmes du développement durable
- 1.3 Promouvoir l'éducation à l'écocitoyenneté comme moteur de la participation citoyenne et du dialogue territorial

> AXE 2 : Renforcer la qualité et la visibilité des actions d'EDD menées sur le territoire

Il s'agit de faciliter l'accès à l'information en utilisant des moyens de communication adaptés, de favoriser la formation des acteurs de cette transition et de privilégier une pédagogie de projet alliant connaissances théoriques et actions de terrain.

- 2.1 Renforcer la communication écocitoyenne
- 2.2 Favoriser la pédagogie de projet pour la mise en œuvre des actions
- 2.3 Développer la formation

> AXE 3 : Rendre cohérente et efficace la coordination des actions de l'éducation à l'écocitoyenneté, dans le respect des compétences de chacun

Il s'agit d'agir ensemble en mutualisant les expériences et les démarches, d'organiser une répartition des compétences et des expertises dans le respect du rôle et des missions de chacun.

- 3.1 Développer une coordination complémentaire entre les échelons territoriaux locaux pour intégrer l'éducation à l'écocitoyenneté dans les projets et le fonctionnement
- 3.2 Favoriser l'articulation avec les volets « sensibilisation » des projets territoriaux de développement durable

- 3.3 Consolider le travail en réseau

> AXE 4 : Développer les partenariats avec tous les acteurs de l'éducation à l'écocitoyenneté

Il s'agit d'unir les forces et les compétences dans une dynamique de co-construction des projets, afin de favoriser l'intelligence collective et la créativité, et d'assurer la cohérence et la pérennisation des actions.

- 4.1 Renforcer le partenariat avec les acteurs de l'Education Nationale et de la jeunesse
- 4.2 Développer le partenariat avec les acteurs de la formation professionnelle initiale et continue
- 4.3 Renforcer et développer le partenariat avec les structures associatives
- 4.4 Développer des partenariats avec les acteurs économiques
- 4.5 Impulser une dynamique multi-partenariale

> AXE 5 : Développer des démarches éco-responsables dans les projets et le fonctionnement du Pôle Azur Provence

Il s'agit d'adopter des pratiques éco-responsables inscrites dans les projets et le fonctionnement de la collectivité pour faciliter les changements de comportements sur le territoire.

- 5.1 Mobiliser l'ensemble des élus et des agents territoriaux pour les inciter à adopter une démarche écoresponsable en interne
- 5.2 Favoriser l'intégration du développement durable et de l'éducation à l'écocitoyenneté au sein des projets intercommunaux
- 5.3 Favoriser l'émergence d'initiatives éco-responsables sur le territoire et auprès des partenaires de la collectivité



Les volets d'actions thématiques

10 volets thématiques construits en fonction des compétences intercommunales, à travers le volet sensibilisation, éducation et pédagogique.

▪ **Volet 1 : Renforcer la participation citoyenne aux projets de territoire.**

Pour une réelle appropriation des enjeux locaux liés aux projets de territoire, il est essentiel de renforcer la gouvernance locale pour que les citoyens prennent part à la vie publique et participent au débat et aux décisions politiques. Il s'agit de faciliter l'accès à l'information pour renforcer le dialogue territorial.

▪ **Volet 2 : Renforcer l'éducation aux patrimoines, aux paysages et à la biodiversité.**

Le territoire du Pôle Azur Provence possède une identité paysagère et culturelle liée à l'agriculture et à l'Histoire de la parfumerie qu'il s'agit de valoriser et de transmettre. Il abrite également des habitats naturels riches en diversité biologique qu'il est important de connaître pour apprendre à les préserver.

▪ **Volet 3 : Renforcer la dimension éducation/sensibilisation du volet climat-énergie du territoire.**

La transition énergétique et climatique est au cœur des enjeux du développement durable. Le Pôle Azur Provence a souhaité s'engager dans un programme d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique sur son territoire, à travers l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial Ouest 06.

▪ **Volet 4 : Eduquer à la consommation et à la production responsables.**

Produire durable, c'est agir tout au long du cycle de vie des produits afin d'améliorer l'efficacité d'usage et d'optimiser la fin de vie. Favoriser la consommation durable, c'est modifier les pratiques d'achats en faveur d'entreprises socialement et environnementalement responsables. Il s'agit de satisfaire nos besoins, tout en veillant à réduire les impacts environnementaux liés aux activités économiques.

▪ **Volet 5 : Eduquer au tri, à la réduction et à la valorisation des déchets.**

Il s'agit de renforcer l'engagement de la collectivité dans la gestion des déchets, à toutes les étapes du cycle de vie des produits, de la conception en passant à consommation et la fin de vie. L'enjeu est de limiter la consommation et le gaspillage des matières premières et des sources d'énergies non renouvelables.

▪ **Volet 6 : Encourager et soutenir l'éco-mobilité.**

Des actions visant à inciter les citoyens à utiliser les transports en commun et à favoriser les déplacements doux ou le co-voiturage ont été initiées, mais nécessitent à présent d'être renforcées et développées. Il s'agit à présent de favoriser la mobilité durable sous diverses formes et de l'inscrire dans les projets d'aménagement du territoire.

▪ **Volet 7 : Sensibiliser à l'environnement sonore et à la qualité de l'air.**

La qualité de vie est fortement influencée par la qualité de l'air et par l'environnement sonore. Il s'agit à présent d'utiliser les outils existants (cartes du bruit, de l'air) et d'en créer de nouveaux pour améliorer la qualité de vie des citoyens, en sensibilisant tous les publics à la réalité de la situation.

▪ **Volet 8 : Sensibiliser à la prévention des risques majeurs.**

Le territoire du Pôle-Azur-Provence est vulnérable face à de nombreux risques majeurs, naturels et technologiques. Des outils et des actions d'informations ont été mis en qu'il s'agit à présent de développer. Il est également essentiel d'intégrer la prévention des risques majeurs dans les choix d'aménagements locaux.

▪ **Volet 9 : Encourager, soutenir et valoriser les initiatives éco-citoyennes.**

Il s'agit d'accompagner et de mettre en valeur les initiatives locales en matière d'écocitoyenneté, afin de faciliter l'appropriation des enjeux du développement durable par tous et d'optimiser les changements de comportement sur le territoire.

▪ **Volet 10 : Sensibiliser-former les agents de la collectivité à l'éco-responsabilité**

Le Pôle Azur Provence s'inscrit dans une démarche éco-responsable dans ses projets et son fonctionnement depuis quelques années, qu'il s'agit de renforcer, de développer ou d'améliorer dans le but de tendre vers l'exemplarité, afin de favoriser l'effet boule de neige et de d'essaimer les bonnes idées sur le territoire.



Mise en œuvre

Les **services intercommunaux** sont concernés à travers la mise en œuvre d'actions comportant un volet pédagogique ou de sensibilisation.

Le suivi de la mise en œuvre sera réalisé par le **service Education au développement durable et démarches écocitoyennes** qui porte certaines actions et qui sera également présent pour accompagner les services intercommunaux dans la mise en œuvre des projets.

La **commission environnement** serait a priori chargée d'assurer sa mise en œuvre, mais peut-être envisager une commission ou la constitution d'un comité pédagogique et scientifique plus transversal.

Projet de **contractualisation avec les communes** pour favoriser l'engagement des services .

Financement

La **collectivité s'engage à fournir les moyens humains, matériels et financiers** nécessaires à l'élaboration et la mise en œuvre des projets.

Nécessité de favoriser la mutualisation et la mise en commun des ressources.

Budget du service : 90 000 € (hors actions de sensibilisation des autres services)

Projet de développer des partenariats et d'explorer de nouvelles pistes de contractualisation à travers :

- contrats de projets Etat-Région du Conseil Régional et les contrats départementaux de territoire du Conseil Général
- La recherche de fonds européens
- La coordination et l'articulation avec le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur.



Communauté d'Agglomération Pays de Grasse
57, Avenue Pierre Semard
06130 GRASSE

Direction du Développement Durable et Cadre de Vie
Service Education au Développement Durable et Démarches
Ecocitoyennes

Sandrine Pellegrino - 04 97 01 12 73
spellegrino@poleazurprovence.com

